



SOCIÉTÉ ANONYME CAPITAL 31.958.350 FRS
R. C. Seine 54 B 7011

16, Rue Lesault - PANTIN (Seine)
TÉL. : VIL 27.94 - VIL 27.67

TARIF DE DÉTAIL

TAXE LOCALE COMPRISE

Toutes nos machines sont livrées avec

- trousse d'outillage,
- timbre avertisseur.

mobylette

Bicyclette motorisée

Moteur 49,9 cm³ - 2 temps

FRANCS

Type A.V. 42 S - MOBYLETTE "UTILITAIRE DIMOBY"	471,50 FRS
Type B.G. 43 - MOBYLETTE "COURROIE-GALET"	477 »
Type A.V. 44 - MOBYLETTE "STANDARD TÉLESCOPIQUE"	546,50 »
Type A.V. 48 - MOBYLETTE "MOBYMATIC STANDARD"	595 »
Type A.V. 76 - MOBYLETTE "MONOSTANDARD"	616,50 »
Type A.V. 79 - MOBYLETTE "MOBYMATIC-SUPER"	666 »
Type A.V. 65 - MOBYLETTE "MONOLUXE"	665 »
Type A.V. 68 - MOBYLETTE "MOBYMATIC LUXE"	725,70 »
Type A.V. 85 - MOBYLETTE "MONO GRAND LUXE"	752 »
Type A.V. 88 - MOBYLETTE "MOBYMATIC GRAND LUXE"	802 »
Type A.V. 89 - MOBYLETTE "GRAND TOURISME"	928,05 »
Type A.V. 89 MOBYLETTE "GRAND TOURISME" avec Selle biplace	975,55 »

M O B Y L E T T E S (Suite)

FRANCS

Type SP 50 - "SPÉCIALE 50"	935,25 »
Type SPR - "SPÉCIALE ROUTE"	1.002,10 »
Type S.P.R. avec ALLUMAGE ELECTRONIQUE	1.084,35 »
Type A.V. 98 - MOBYLETTE "SOMMET"	1.246,50 »
Type A.V. 98 avec ALLUMAGE ELECTRONIQUE	1.328,50 »
Type SPÉCIALE 98	1.325,50 »
Type SPÉCIALE 98 avec ALLUMAGE ÉLECTRONIQUE	1.407,75 »
Type "SPÉCIALE TT" (tous terrains).....	1.017 »
Type "SPÉCIALE TT" avec ALLUMAGE ÉLECTRONIQUE.....	1.099,25 »

VÉLOMOTEURS

de 50 cm³

FRANCS

Type D 89 - VéloMOTEUR "GRAND TOURISME"	1.009 »
Type D 50 - VéloMOTEUR "SPÉCIAL 50"	970 »
Type D 50 R - VéloMOTEUR "SPÉCIAL ROUTE"	1.029,50 »
Type D 50 R avec ALLUMAGE ÉLECTRONIQUE.....	1.111,60 »
Type D 98 - VéloMOTEUR "SOMMET".....	1.296 »
Type D 98 avec ALLUMAGE ÉLECTRONIQUE	1.378 »
Type D 98 SPÉCIALE	1.374,85 »
Type D 98 SPÉCIALE avec ALLUMAGE ELECTRONIQUE	1.457,10 »
Type D 52.....	1.441,68 »
Type D 52 avec ALLUMAGE ELECTRONIQUE.....	1.523,95 »
Type D 52 TT - VéloMOTEUR (tous terrains).....	1.424,20 »
Type D 52 TT avec ALLUMAGE ELECTRONIQUE	1.506,45 »

CONDITIONS DE VENTE. — Nos prix sont nets au comptant et donnés à titre indicatif. Ils sont susceptibles de variation. Nous garantissons nos fabrications pendant un délai de six mois contre tous vices de construction résultant d'un défaut de matière ou de fabrication. Cette garantie est de convention expresse limitée au remplacement gratuit des pièces reconnues défectueuses et ne peut en aucun cas entraîner notre responsabilité à raison des accidents de personnes ou de choses qui résulteraient de tels vices ou défauts. Enfin, pour les spécialités non fabriquées par nous, notre garantie est limitée à celle du fabricant.